

1896

N° 13

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Dimanche 29 Novembre 1896

	Page
Election Sénatoriale. — Nomination de délégués.	802



L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf du mois de novembre, à midi, le Conseil municipal de la commune de Lille s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DELORY, Maire.

Etaient présents MM. les Conseillers municipaux :

1. HANNOTIN.	17. MEURISSE.
2. WERQUIN.	18. GHESQUIÈRE.
3. VAILLANT.	19. BAREZ.
4. DEBIERRE.	20. VERLY.
5. STAES-BRAME.	21. GOSSART.
6. DEHOUCK.	22. BERGOT.
7. DERASSE.	23. DELORY.
8. LOUGUET.	24. DUPONCHELLE.
9. CLÉMENT.	25. SAMSON.
10. GUFFROY.	26. LEMESRE-NIEUWIARTS.
11. DELESALLE.	27. GILBERT.
12. BARROIS.	28. LACOUR.
13. DUPIED.	29. GOUDIN.
14. KOLB.	30. POULET.
15. BRASSART.	31. BEAUREPAIRE.
16. SEVER.	32. DESURMONT.

Absents : MM. FACON et BRACKERS d'HUGO, qui se sont excusés par écrit.

Le Conseil a élu pour secrétaire M. GUFFROY.

M. le Président a donné lecture :

1° Des articles de la loi organique du 2 août 1875, sur les élections des sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1884 ;

2° Du décret de convocation des Conseils municipaux, à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants, en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 3 janvier prochain dans le département ;

3° De l'article 1^{er}, § 3, de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876, visés dans le décret de convocation.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, *sans débats*, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 24 délégués.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 12 heures 30 minutes.

Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	32
A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

MM. DELORY	21 voix.	MM. KOLB	10 voix.
LEPOUTRE	21 —	BRASSART	10 —
LESAFFRE	21 —	BRACKERS D'HUGO	10 —
CLÉMENT	20 —	MEURISSE	10 —
DEBIERRE	20 —	BAREZ	10 —
DEHOUCK	20 —	VERLY	10 —
DELÉCLUSE	20 —	GOSSART	10 —
DELESALLÉ	20 —	DUPONCHELLE	10 —
DEMEYER	20 —	LACOUR	10 —
DERASSE	20 —	DESURMONT	10 —
DESMETTRE	20 —	Ed. DESBONNETS	10 —
DEPLANCHON	20 —	MOY	10 —
FÉRANDELLE	20 —	FOUGÈRES	10 —
FLINOY	20 —	CÂTEL-BÉGHIN	10 —
FRAY	20 —	FAUCHEUR	10 —
HANNOTIN	20 —	DUHEM	10 —
PICAVET	20 —	ACHERAY	10 —
RACHEBOOM	20 —	GORGES	10 —
RONSE	20 —	BIGO-DANEL	10 —
SAMSON	20 —	BARBE	10 —
STAES-BRAME	20 —	GRONIER-DARRAGON	10 —
VANHAGHENDOREN	20 —	LAURENGE	10 —
VASSEUR	20 —	SAINT-LÉGER	10 —
WERQUIN	20 —	COUSSEMENT	1 —
BARROIS	10 —		

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

MM. DELORY,	qui a déclaré accepter le mandat.
LEPOUTRE,	
LESAFFRE,	
CLÉMENT,	qui a déclaré accepter le mandat.
DEBIERRE,	id.
DEHOUCK,	id.
DELECLUZE,	
DELESALLE,	qui a déclaré accepter le mandat.
DEMEYER,	
DERASSE,	qui a déclaré accepter le mandat.
DESMETTRE,	
DEPLANCHON,	
FÉRANDELLE,	
FLINOY,	
FRAY,	
HANNOTIN,	qui a déclaré accepter le mandat.
PICAVEZ,	
RAGHEBOOM,	
RONSE,	
SAMSON,	qui a déclaré accepter le mandat.
STAES-BRAME,	qui a déclaré accepter le mandat.
VANHAGHENDOREN,	
VASSEUR,	
WERQUIN,	qui a déclaré accepter le mandat.

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 5 suppléants.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN.

Le dépouillement du scrutin, qui a suivi immédiatement le dépôt des votes, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	32
A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

MM. DUBOIS	20 voix.	MM. KOLB.	10 voix.
LEHU.	20 —	BRASSART.	10 —
MONFROY	20 —	BRACKERS D'HUGO . . .	10 —
PARMENTIER.	19 —	MEURISSE.	10 —
VANDAELE.	19 —	VAILLANT.	1 —
BARROIS	10 —	BAREZ	1 —

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

MM. DUBOIS.
LEHU.
MONFROY.
PARMENTIER.
VANDAELE.

OBSERVATIONS OU RÉCLAMATIONS.

Après la proclamation du résultat du scrutin pour la désignation des délégués :

M. Verly. — Je proteste, Monsieur le Maire, contre l'écrasement injuste de la minorité. Si nous ne nous retirons pas avant le vote pour les délégués supplémentaires, c'est uniquement par déférence pour nos collègues, et pour ne pas les obliger à revenir trois fois de suite.

M. le Maire. — Nous n'avons pas de discussion à engager.

M. Verly. — Il n'est pas question de discussion, mais j'ai le droit de protester contre cette injustice.

La séance est levée à une heure quinze minutes.

CERTIFIÉ :

Le Maire de Lille,
G. DELORY.